



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS 2018-45 ET 2018-46**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 2 octobre 2018, le conseil de ville a adopté les règlements ci-dessous décrits :

- **Règlement 2018-45**, amendant le règlement 2003-40 concernant les nuisances, la paix, le bon ordre et les endroits publics de façon à prévoir la consommation de cannabis et d'autres dispositions.
- **Règlement 2018-46**, établissant le taux du droit de mutation à percevoir sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire de la Ville de Val-d'Or dont la base d'imposition est de 500 001 \$ et plus.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville, pendant les heures d'ouverture.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 17 octobre 2018.

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**